

15^e séance publique régulière du conseil d'administration

Date et heure

Le 22 mars 2018 – 19 h 30

Lieu, adresse et salle

CLSC et centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion
3031, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2
2^e étage - Salle polyvalente (local 264A-B)

Présences : Mélanie Caron
Claude Jolin, président
Roch Leblanc
Annabelle Lefebvre
Heather L'Heureux
Nicole Marleau
Yves Masse, secrétaire et président-directeur général
Jean-Pierre Rodrigue
Sylvie Sauvé

**Absences
motivées :** Line Ampleman
Dorice Boudreault
Judith Dubé
Madeleine Himbeault Greig
Michel Laurendeau, vice-président
Jean-Claude-Lecompte
Patricia Quirion
Ghislain Rivet

Invitée : Mme Michelle Harvey, directrice générale adjointe aux programmes soutien, administration et performance

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 20 h 00 par le président du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution CA20180322-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions (*durée maximale : 30 minutes*)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot du président-directeur général
6. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
 - 6.1 Procès-verbal de la 14^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2018
 - 6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 22 février 2018
7. **Affaires du jour**
 - 7.1 Convention concernant la cession des actifs informationnels, de certaines ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et de certains droits et obligations relativement aux actifs informationnels
8. **Rapports des comités du conseil d'administration**
 - 8.1 **Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges**
 - 8.1.1 Rapport du président / séances tenues par conférence téléphonique le 31 janvier 2018 et le 20 mars 2018
 - 8.1.2 Adoption des principes directeurs dans l'élaboration du programme fonctionnel Hôpital Vaudreuil-Soulanges
 - 8.2 **Comité de vérification**

Procès-verbal adopté

8.2.1 Rapport du président / séance tenue le 15 mars 2018

8.3 Comité soins et services à la clientèle

8.3.1 Rapport de la présidente / séances tenues le 30 janvier et le 19 mars 2018

8.4 Comité de vigilance et de la qualité

8.4.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 14 février 2018

8.5 Comité immobilisation et environnement

8.5.1 Rapport de la présidente / séances tenues le 28 février 2018 et le 14 mars 2018

8.5.2 Autorisation de signature d'un bail – 247 chemin Larocque, Salaberry-de-Valleyfield

8.5.3 Autorisation d'aller en appel d'offres public ou de conclure une entente de gré à gré pour l'ajout d'espaces locatifs - Services AVQ-AVD (activités de la vie quotidienne | activités de la vie domestique)

8.5.4 Autorisation de signature d'un avenant concernant le renouvellement d'un bail – 71, rue Maden, Salaberry-de-Valleyfield

8.5.5 Demande d'autorisation d'aller en appel d'offres public ou de conclure une entente de gré à gré pour l'ajout d'espaces locatifs – Ouverture de 36 lits en URFI-DP

8.6 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

9. Agenda de consentement

9.1 Affaires médicales

9.1.1 Ajout au registre des signataires autorisés à la Régie de l'assurance-maladie du Québec

9.1.2 Congé sabbatique d'un médecin spécialiste

9.2 Affaires administratives

9.2.1 Plan triennal de conservation des équipements et du mobilier (PCEM - Volet équipement médical) 2018-2021

9.2.2 Procédure administrative – Sortie temporaire d'un dossier ou d'une partie du dossier d'un usager

9.2.3 Adoption du calendrier des séances publiques du conseil d'administration pour la période de juin 2018 à septembre 2019

10. Affaires nouvelles

11. Documents déposés pour information

11.1 Politique sur la gestion des parcs de stationnement (mise à jour des annexes)

11.2 Tableau de bord – Objectifs prioritaires 2017-2018 - Période 9 à Période 11, 2017-2018 - Du 9 décembre 2017 au 3 février 2018

11.3 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

11.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 14 janvier 2018 au 12 mars 2018

11.5 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 10 | 2017-2018 – Du 10 décembre 2017 au 6 janvier 2018

11.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 17 janvier au 14 mars 2018

12. Date de la prochaine séance publique régulière : Mercredi 2 mai 2018 à l'Hôpital du Suroît

13. Clôture de la séance

3. Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)

Le président du conseil d'administration annonce l'ouverture de la période publique de questions. Il confirme qu'une lettre de commentaires été acheminée via le registre électronique et qu'une question a été inscrite au registre d'inscription sur place.

Madame Carine Ringuette-Champagne

Accompagnée de deux employés provenant de l'ancienne composante CMR, madame Carine Ringuette-Champagne procède à la lecture d'une lettre datée du 15 mars 2018, cosignée par plus de 260 personnes. Cette lettre est adressée au conseil d'administration de la part des employés de l'ancienne composante CMR et a pour objet leur insatisfaction quant à la gestion de la réorganisation à la Direction des programmes Déficiences.

Le président du conseil d'administration remercie Madame Ringuette-Champagne pour les commentaires soumis et précise que les membres du conseil d'administration sont très sensibles à la situation vécue. Un accusé de réception suivra le dépôt de cette lettre.

Madame Vanessa David - APTS

Madame David demande d'évaluer s'il est possible d'organiser les séances publiques du conseil d'administration par visioconférence. Le président du conseil d'administration s'engage à valider cette possibilité et reviendra avec une réponse à cet égard.

4. Mot du président du conseil d'administration

Conférence de presse – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

La conférence de presse ayant précédé la séance publique et à laquelle assistait, entre autres, le premier ministre Philippe Couillard, le ministre de la santé et des Services sociaux Gaétan Barrette, la ministre responsable de la région de la Montérégie Lucie Charlebois ainsi que la députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols, avait pour but de présenter une version bonifiée du projet du nouvel hôpital à Vaudreuil-Soulanges qui contiendra, entre autres, 404 lits.

Date de la prochaine rencontre des présidents des CA avec le ministre Barrette

Le président du conseil d'administration s'attend à recevoir sous peu, la date de la prochaine rencontre prévue avec les présidents des conseils d'administration et le ministre Barrette.

Activité reconnaissance – Visite d'Agrément Canada

Le président du conseil d'administration souligne avoir participé, le 21 mars dernier, à l'activité reconnaissance organisée pour souligner l'engagement des équipes dans l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des services à la clientèle et d'avoir pris part à la première visite d'Agrément en novembre dernier. Ce fut un moment propice pour souligner les résultats et rencontrer les équipes ayant participé à ce processus.

5. Mot du président-directeur général

Agrément

Une nouvelle entente a été conclue avec Agrément Canada pour réaliser les processus d'agrément des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Le modèle d'agrément a toutefois été revu. Ce dernier sera réalisé en continu sur une période de cinq ans au cours de laquelle les visiteurs effectueront des visites allégées pour évaluer les différents programmes-services. Tous les établissements du Québec seront évalués selon la même séquence. Avec cette nouvelle façon de faire, la notion d'amélioration continue prend encore plus son sens.

Annonce officielle concernant le projet d'hôpital à Vaudreuil-Soulanges

Tel que précisé par le président du conseil d'administration, le premier ministre Philippe Couillard a procédé à une annonce officielle concernant le projet d'hôpital à Vaudreuil-Soulanges. En plus de contenir 404 lits et un bloc opératoire de 10 salles, on prévoit une urgence pouvant accueillir 41 civières. Les travaux de construction débuteront en 2022 et le coût estimé pour le projet est maintenant de 1,5 G\$

Nouveau commissaire aux plaintes et à la qualité des services

M. Jean Pinsonneault, nouvellement nommé à titre de commissaire aux plaintes et à la qualité des services est entré en fonction le 26 février dernier. Sous l'autorité du conseil d'administration, monsieur Pinsonneault aura la responsabilité d'appliquer la procédure d'examen des plaintes dans le respect des droits des usagers et de la loi. De plus, il veillera au bon fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité dont il est nommé à titre de secrétaire.

Situation dans les urgences

Au cours des derniers mois, la situation dans les urgences de notre établissement a été difficile. La grippe a touché particulièrement la région. Par conséquent, une deuxième clinique de grippe a été ouverte pendant deux semaines. Cette dernière a été utilisée par environ 50 à 60 personnes par jour et a eu un impact positif sur la gestion de nos urgences.

La situation à l'Hôpital du Suroît demeure quant à elle plus complexe puisqu'il y a un problème de prise en charge médicale. Le MSSS a toutefois autorisé l'arrivée de deux médecins dépanneurs qui débuteront prochainement, suivant leur recrutement.

Parmi les autres actions qui ont été réalisées pour augmenter la fluidité dans les urgences, notons l'ouverture d'unités de débordement afin d'offrir un milieu de soins adéquat aux usagers, le rééquilibrage du nombre d'ambulances qui arrivent dans chacun des hôpitaux et la mobilisation des gestionnaires pour trouver des solutions pour résorber la situation.

Implantation du dossier clinique informatisé

Les activités en vue de l'implantation du système Cristal-Net à l'Hôpital du Suroît vont s'intensifier afin d'avoir un site fonctionnel en janvier 2019.

État de situation sur les infections nosocomiales

Globalement nos indicateurs sont bons. Toutefois, les éclosions d'Influenza sont en augmentation. Pour les trois hôpitaux, de janvier à maintenant, 14 éclosions ont été recensées et pour la même période, en hébergement, 12 éclosions. Cette année l'Influenza de souche A et B a frappé activement en Montérégie-Ouest.

6. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

6.1 Procès-verbal de la 14^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2018

Résolution CA20180322-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 14^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2018, et ce, tel qu'il a été rédigé.

6.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 22 février 2018

Résolution CA20180322-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 22 février 2018, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7. Affaires du jour

7.1 Convention concernant la cession des actifs informationnels, de certaines ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et de certains droits et obligations relativement aux actifs informationnels

Invitée : Michelle Harvey, directrice générale adjointe aux programmes soutien, administration et performance

L'article 219 du projet de Loi no 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, prévoit qu'un centre intégré de santé, celui issu de la fusion de l'agence est responsable des activités liées aux services de paie des établissements publics de la région et aux actifs informationnels que ces établissements utilisent.

Pour la Montérégie, l'article 219 prescrit au CISSS de la Montérégie-Centre l'acquisition de tous les biens meubles relatifs à ces activités ainsi que toutes les obligations qui en résultent, y compris notamment celles relatives aux baux. Ainsi, en date du 1^{er} avril 2018, le CISSS de la Montérégie-Centre prendra en charge les ressources informationnelles du CISSS de la Montérégie-Est et du CISSS de la Montérégie-Ouest cédées et à assumer tous les droits et les obligations qui y sont liés.

Par conséquent, le conseil d'administration doit approuver les engagements de l'établissement décrits à la Convention concernant la cession des actifs informationnels, de certaines ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et de certains droits et obligations relativement aux actifs informationnels.

La mise en commun des expertises permettra d'atteindre un service informatique plus performant.

Résolution CA20180322-04

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, O-7.2, ci-après la « Loi modifiant l'organisation ») le 1^{er} avril 2015, laquelle prévoit désormais que la région sociosanitaire de la Montérégie comporte trois établissements soit le CISSS de la Montérégie-Est, le CISSS de la Montérégie-Ouest et le CISSS de la Montérégie-Centre;

CONSIDÉRANT l'article 219 de la Loi modifiant l'organisation qui prévoit notamment :

- que le centre intégré de santé et de services sociaux, dans les régions comptant plus d'un centre intégré, issu de la fusion de l'agence et d'autres établissements est responsable des activités liées aux actifs informationnels des autres établissements publics de la région;
- que le centre intégré responsable desdites activités acquiert tous les biens meubles relatifs aux activités liées aux actifs informationnels ainsi que toutes les obligations qui en résultent;
- que l'effectif et le budget cédés en lien avec les activités liées aux actifs informationnels ne peuvent être moindres que ceux établis en date du 1^{er} avril 2014;

- que les actifs informationnels qui sont la propriété d'un établissement public sont transférés au centre intégré de la région qui est responsable des activités liées aux actifs informationnels, avec tous les droits et les obligations qui s'y rattachent;
- que rien n'a pour effet de transférer à un centre intégré la propriété des renseignements personnels contenus aux actifs informationnels ou de modifier les règles qui leur sont applicables en matière de confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 219 de la Loi modifiant l'organisation sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015 conformément à l'article 223 de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise en vigueur de cette disposition au 1^{er} avril 2015 et de la cession intervenue, il était impossible pour les trois CISSS de procéder aux opérations requises afin de donner plein effet à de telles prescriptions législatives;

CONSIDÉRANT QU'en pareilles circonstances, les trois CISSS ont convenu d'un mandat de gestion provisoire des ressources informationnelles devant se terminer au plus tard le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} avril 2018, le CISSS de la Montérégie-Centre sera prêt à prendre en charge les ressources informationnelles du CISSS de la Montérégie-Est et du CISSS de la Montérégie-Ouest cédées et à assumer tous les droits et obligations qui y sont liés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest :

1. **APPROUVE** les engagements du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest décrits à la *Convention concernant la cession des actifs informationnels, de certaines ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et de certains droits et obligations relativement aux actifs informationnels* déposée en annexe à la présente résolution;
2. **AUTORISE** le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer tout document et poser tous les actes nécessaires pour donner suite à la présente résolution dont notamment à signer la convention déposée en annexe de la présente résolution ou toute autre version substantiellement conforme qui n'apporterait aucune modification substantielle concernant les engagements de l'établissement.

8. Rapports des comités du conseil d'administration

8.1 Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

8.1.1 Rapport du président / Séances tenues les 31 janvier et 20 mars 2018

Le président du comité ad hoc Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges résume les sujets ayant été traités aux séances suivantes :

31 janvier 2018 :

- Mise à jour de l'état d'avancement du projet.

20 mars 2018 :

- Mise à jour de l'état d'avancement du projet.

Le point suivant fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration

8.1.2 Adoption des principes directeurs dans l'élaboration du programme fonctionnel de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges

Une des premières étapes du programme fonctionnel est l'élaboration de la vision et des principes directeurs. Définis en fonction des axes du Vrai Nord de l'organisation, ces derniers guideront les choix tout au long de l'élaboration du projet. Ces principes seront les assises pour les concepteurs, les architectes et les ingénieurs, afin qu'ils respectent la vision, les besoins et les priorités du CISSS de la Montérégie-Ouest dans la conception des plans et devis.

Suite à la présentation détaillée effectuée en séance plénière et à la suite de la recommandation du comité ad hoc du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration sont informés à l'effet qu'une campagne de communication sera déployée pour les diffuser. Les membres procèdent à l'adoption de la résolution suivante :

Résolution CA20180322-05

CONSIDÉRANT que des principes directeurs doivent être définis dans le cadre de l'élaboration du programme fonctionnel – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, comme prévu dans les guides du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'une démarche participative a été réalisée et que les principes directeurs sont en cohérence avec la vision, la mission et les valeurs de l'organisation;

CONSIDÉRANT que les principes directeurs mettent l'usager au cœur du Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges adhère aux principes directeurs comme définis et recommande leur adoption au conseil d'administration;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest adopte les principes directeurs du programme fonctionnel - Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges.

8.2 Comité de vérification

8.2.1 Rapport du président / Séance tenue le 15 mars 2018

Le président du comité de vérification, résume les points ayant été traités à la séance du 15 mars dernier, à savoir :

- Résultats financiers à la période 11 : Équilibre budgétaire maintenue (environ 200 000\$ en surplus). Toutefois, la situation dans les urgences pourrait avoir un impact sur la situation budgétaire mais la direction est confiante de maintenir l'équilibre budgétaire;
- Suivi des enveloppes de développement;
- Rencontre avec l'auditeur externe de Raymond Chabot Grant Thornton pour réviser les recommandations et le plan de vérification de l'année en cours;
- Mécanisme de contrôle interne à venir pour l'interface des systèmes sources;
- Présentation de la liste des contrats de plus 100 000\$;
- Processus budgétaire 2018-2019 : On devrait recevoir les attentes du ministère et les budgets vers la mi-avril. Un comité de vérification est prévue en conséquence le 9 mai prochain;
- Deux activités statutaires annuelles du comité à venir : rapport annuel et autoévaluation du fonctionnement du comité.

8.3 Comité soins et services à la clientèle

8.3.1 Rapport de la présidente / Séances tenues les 30 janvier et 19 mars 2018

La présidente du comité soins et services à la clientèle étant absente, Monsieur Jean-Pierre Rodrigue, membre du comité, résume les sujets ayant été traités aux séances suivantes :

30 janvier 2018 :

- Désignation pour la prochaine année de Madame Line Ampleman à titre de présidente du comité et de Madame Céline Rouleau à titre de secrétaire;
- Présentation de l'état de situation des listes d'attente en CHSLD et RI et optimisation de l'utilisation de nos lits par la directrice du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- Présentation d'investissement 2017 suite au forum sur le soutien à domicile;
- Présentation du programme Nexus (offre de services des programmes déficience) et d'une vidéo appuyant ce programme;
- Présentation des résultats de l'évaluation de l'intégration des services de DI-DP-TSA. Le président-directeur général souligne que l'exemple concret d'un usager TSA a fait l'objet d'un reportage à Radio-Canada avec une intervenant et une coordonnatrice de notre organisation;
- Suivi du déploiement du plan de désencombrement des urgences.

19 mars 2018 :

- Plan triennal de conservation des équipements et du mobilier (PCEM – volet équipement médical) 2018-2021 : Consultations auprès de l'ensemble des partenaires impliqués;
- État des mesures déployées en lien avec la pénurie de main-d'œuvre (plan d'action).

8.4 Comité de vigilance et de la qualité

8.4.1 Rapport de la présidente / Séance tenue le 14 février 2018

La présidente du comité de vigilance et de la qualité résume les points ayant été traités à la séance du 14 février dernier, à savoir :

Procès-verbal adopté

- Désignation pour la prochaine année de Madame Nicole Marleau à titre de présidente du comité et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services, M. Jean Pinsonneault, à titre de secrétaire;
- Présentation du rapport trimestriel des incidents et des accidents (P4 à P6). On note une augmentation au niveau des obstructions des voies respiratoires;
- Suivi des réunions du comité de gestion des risques du 4 octobre et 13 décembre 2017;
- Mise en place d'un comité de travail de prévention des chutes et des accidents graves de gravité «H » et « I » ;
- Bilan des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie au Centre d'hébergement Rigaud et au Centre d'hébergement et CLSC Coteaux du Lac. Les visiteurs ont souligné l'attitude très présente du personnel;
- Bilan des activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services et du médecin examinateur pour la période du 1^{er} avril 2017 au 19 janvier 2018;
- Planification annuelle des travaux du comité de vigilance et de la qualité 2017-2018.

8.5 Comité immobilisation et environnement

8.5.1 Rapport de la présidente / Séances tenues les 28 février et 14 mars 2018

La présidente du comité immobilisation et environnement étant absente, Madame Heather l'Heureux, membre de ce comité, résume les sujets ayant été traités aux séances suivantes :

28 février 2018 :

- Politique de gestion des parcs de stationnement : mise à jour des annexes de la politique;
- Mise à jour de l'état d'avancement du projet de clinique externe d'ophtalmologie de l'Hôpital Anna-Laberge dont une ouverture est prévue à l'automne 2018.

14 mars 2018 :

- Les sujets ci-dessous traités au point 8.5.3, 8.5.4 et 8.5.5 font l'objet de recommandations au conseil d'administration.

8.5.2 Autorisation de signature d'un bail – 247 chemin Larocque, Salaberry-de-Valleyfield

Récemment, le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest a reçu des sommes importantes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) visant à augmenter le niveau de services auprès de la clientèle. Ces investissements se traduisent en grande partie par l'ajout de personnel dans certaines directions cliniques.

Afin de permettre l'ajout de personnel dans l'équipe de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP) et considérant que les locaux actuels du 181, rue Victoria, à Salaberry-de-Valleyfield, sont déficients à plusieurs égards, une relocalisation de l'équipe doit être envisagée.

La solution proposée consiste à louer le tiers des espaces disponibles dans un bâtiment de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield situé au 247, chemin Larocque. Tel que permis au *Règlement sur la location d'immeubles par les établissements publics et les agences*, une entente de location de gré à gré est proposée à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Cette entente serait sur dix (10) ans.

Les budgets de développement octroyé à l'établissement pour le développement de services auprès de la clientèle ne peuvent être utilisés pour défrayer les coûts de loyer. Une demande de financement pour l'ajout d'espaces locatifs en lien avec les développements de services sera soumise au MSSS. Cependant, dans l'attente d'une réponse du MSSS et compte tenue de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*, le CISSS de la Montérégie-Ouest s'engage à supporter le financement requis.

Résolution CA20180322-06

CONSIDÉRANT que malgré plusieurs requêtes auprès du propriétaire, aucun correctif n'est apporté pour rendre la qualité et la sécurité des lieux du 181, rue Victoria, à Salaberry-de-Valleyfield acceptable pour les services cliniques;

CONSIDÉRANT que l'établissement souhaite quitter les lieux;

CONSIDÉRANT que le rez-de-chaussée du 247, chemin Larocque, à Salaberry-de-Valleyfield est disponible pour location;

CONSIDÉRANT que le bâtiment du 247, chemin Larocque, à Salaberry-de-Valleyfield offre un fort potentiel pour les besoins actuels et futurs du CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux de mises aux normes par la ville de Salaberry-de-Valleyfield, les locaux visés répondront aux besoins de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors de la 12^e séance tenue le 28 février 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise de procéder à une entente de location de gré à gré avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour des locaux situés au 247 chemin Larocque, et ce, pour une période de dix (10) ans.

ET

Autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer les documents relatifs à cette entente, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

8.5.3 Autorisation d'aller en appel d'offres public ou de conclure une entente de gré à gré pour l'ajout d'espaces locatifs - Services AVQ-AVD (activités de la vie quotidienne | activités de la vie domestique)

L'organisme Adapt-Action (parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage [P.E.H.D.A.A.]), mandataire pour le CISSS de la Montérégie-Ouest, pour les services de nettoyage, d'entreposage et de prêt d'équipements du programme AVQ-AVD (activités de la vie quotidienne-activités de la vie domestique) a mis fin abruptement à ses activités.

En urgence, l'établissement s'est vu dans l'obligation de reprendre ses services et trouver le personnel et des locaux nécessaires au fonctionnement des activités. Considérant qu'il fallait procéder de façon urgente pour éviter un bris de service auprès de la clientèle, le CISSS de la Montérégie-Ouest a conclu une entente afin de procéder à une prise de possession immédiate d'un local.

Ce dossier constitue un ajout au parc locatif, un budget supplémentaire devra être prévu pour la prochaine année financière.

Un appel d'offres sera lancé l'été prochain en respect des normes prévues aux différentes lois, directives et politiques en vigueur

Résolution CA20180322-07

CONSIDÉRANT la fin abrupte des activités d'Adapt-Action;

CONSIDÉRANT que l'établissement a dû reprendre le service lié aux équipements du programme AVQ-AVD;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espaces disponibles pour ce service à l'intérieur des installations de l'établissement;

CONSIDÉRANT que nous avons dû procéder en urgence pour la relocalisation des services;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors de la 12^e séance tenue le 28 février 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise de procéder à un appel d'offres pour régulariser la situation d'espace requis pour les services AVQ-AVD.

ET

Autoriser le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer les documents relatifs à l'appel d'offres et toutes ententes liées à la location d'espace, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

8.5.4 Autorisation de signature d'un avenant concernant le renouvellement d'un bail – 71, rue Maden, Salaberry-de-Valleyfield

Actuellement, l'établissement occupe une superficie de 3 067 m² afin d'offrir les services de CLSC. On y retrouve en autres : les services infirmiers courants, les services médicaux, les services sociaux généraux, le soutien à domicile et le centre de prélèvements.

Nous jugeons qu'il est avantageux de renouveler ce bail pour plusieurs raisons :

- les améliorations locatives sont remboursées entièrement;
- le coût du loyer demeure raisonnable et l'augmentation proposée correspond à l'indice des prix à la consommation;
- cette période de renouvellement va permettre d'effectuer une évaluation des besoins cliniques à moyen et long terme et d'identifier une solution immobilière optimale par l'élaboration d'un plan directeur immobilier.

Une demande d'autorisation officielle sera transmise au MSSS à la suite de la décision du conseil d'administration.

Résolution CA20180322-08

CONSIDÉRANT que le dernier avenant pour renouvellement du bail venait à échéance le 28 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un point de services pour la clientèle et que les locaux répondent toujours aux besoins de l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'avenant pour renouvellement proposé est aux mêmes termes et conditions que l'entente précédente avec une augmentation du loyer de base qui correspond à l'IPC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance tenue le 14 mars 2018;

Sur proposition dument faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise de procéder à la signature d'un avenant concernant le renouvellement du bail au 71, rue Maden à Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour une période de cinq ans (5) et d'inclure trois (3) options de renouvellement de une (1) année supplémentaire, aux mêmes termes et conditions que la présente entente.

ET

Autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer les documents relatifs à cette transaction, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

8.5.5 Demande d'autorisation d'aller en appel d'offres public ou de conclure une entente de gré à gré pour l'ajout d'espaces locatifs – Ouverture de 36 lits en URFI-DP

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest dispose actuellement, pour actualiser son mandat régional en déficience physique (DP), de seulement 35 lits d'URFI DP, lits en unité de réadaptation fonctionnelle intensive pour déficience physique. L'étude des besoins pour répondre à la clientèle en réadaptation en déficience physique pour une population de plus de 1,2 million de personnes en Montérégie démontre un requis de 100 lits de réadaptation intensive. Responsables des services de réadaptation pour l'ensemble de la Montérégie, de concert avec nos partenaires de Montérégie-Centre et Montérégie-Est, nous avons soumis au MSSS un projet de développement de 100 lits URFI-DP pour répondre aux besoins de la clientèle de toute la Montérégie.

L'ouverture de lits d'URFI-DP requiert une équipe de soins infirmiers, appuyée d'une équipe spécialisée en réadaptation intensive, puisqu'elle vise la desserte de cas complexes. Ce type d'unité doit pouvoir desservir des personnes ayant eu un traumatisme craniocérébral (TCC) modéré ou grave, une blessure orthopédique grave, une amputation, un accident vasculaire cérébral (AVC) ou autres problèmes neurologiques, qui ne peuvent recevoir les services requis sur une base ambulatoire.

Le CISSS de la Montérégie-Ouest est actuellement en discussion avec le MSSS concernant l'opportunité d'une implantation à très court terme d'une première phase de 36 lits URFI-DP. La Table régionale, regroupant les trois présidents-directeurs généraux de la Montérégie, a pris connaissance des travaux portant sur l'analyse des besoins et les présidents-directeurs généraux reconnaissent la pertinence de ce projet de développement de 36 lits régionaux d'URFI-DP pour le territoire et donnent leur appui à la priorisation de ce projet régional.

Le budget de développement de ces 36 lits URFI-DP, pour l'ajout de services visant la réponse aux besoins de la clientèle adulte présentant une déficience motrice, pourrait être confirmé incessamment pour une ouverture au 1er mai 2018.

Afin de pouvoir effectuer une revue de marché et s'acquitter convenablement de ses obligations, le CISSS de la Montérégie-Ouest a publié un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré avec un prestataire de services, personne morale sans but lucratif, soit le prestataire suivant :

HAVRE PROVIDENCE
36, rue des Seigneurs
Boucherville (Québec) J4B 5Z8

Une demande d'autorisation officielle sera transmise au MSSS à la suite de la décision du conseil d'administration.

Résolution CA20180322-09

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Montérégie-Ouest est en attente d'une confirmation d'allocation pour le développement de 36 lits URFI-DP clientèle adulte présentant une déficience motrice ne pouvant recevoir les services requis sur une base ambulatoire;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de services est prévue pour le 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucun espace n'est disponible au sein des installations du CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que les frais reliés à cette location seront financés par le budget de développement pour le projet 36 lits URFI-DP;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une rencontre tenue le 14 mars 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise de procéder, selon les résultats de l'avis d'intention, à une entente de gré à gré avec une personne morale sans but lucratif, Havre Providence, ou à un appel d'offres.

ET

Autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer les documents relatifs à l'appel d'offres et toutes ententes liées à la location d'espace, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

8.6 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

La personne désignée du CUCI au conseil d'administration précise que la présidente du CUCI travaille actuellement sur le cadre de référence pour le comité des usagers. Elle informe également les administrateurs à l'effet que plusieurs situations ont été reçues par les usagers de l'Hôpital du Suroît quant à l'insatisfaction au niveau de l'environnement (exemples : pas d'eau chaude dans les chambres, manque de calme la nuit, etc.). Un autre cas concerne un usager qui a reçu son congé mais qui se retrouve malade en quittant l'hôpital mais encore les murs de l'hôpital.

Le président-directeur général rappelle qu'il est important de référer les usagers ou les plaintes au commissaire aux plaintes et à la qualité des services car lorsque plusieurs éléments convergent vers l'objet de la plainte, il est plus facile d'agir en conséquence.

Le président du conseil d'administration remercie madame Marleau d'informer les administrateurs sur ces faits.

9. Agenda de consentement

9.1 Affaires médicales

9.1.1 Ajout au registre des signataires autorisés à la Régie de l'assurance-maladie du Québec

Résolution CA20180322-10

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) demande l'approbation du conseil d'administration pour toute modification ou ajout au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la personne ci-dessous mentionnée à attester l'exactitude des demandes de paiement soumises à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services rendus par les médecins et les dentistes, et ce, en fonction des installations énumérées du CISSS de la Montérégie-Ouest :

NOM	INSTALLATIONS CORRESPONDANTES
Madame Josée Sylvestre Secrétaire médicale	91152 CLSC Salaberry-de-Valleyfield

Procès-verbal adopté

9.1.2 Congé sabbatique d'un médecin spécialiste

Résolution CA20180322-11

CONGÉ SABBATIQUE – Docteur Brent Martel, anesthésiologiste – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

CONSIDÉRANT que docteur Brent Martel, anesthésiologiste, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens dont la pratique principale est à l'Hôpital du Suroît, demande un congé sabbatique du département d'anesthésie-réanimation du 28 avril 2018 au 27 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une séance tenue le 13 février 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le congé sabbatique de docteur Brent Martel du 28 avril 2018 au 27 avril 2019.

9.2 Affaires administratives

9.2.1 Plan triennal de conservation des équipements et du mobilier (PCEM – Volet équipement médical) 2018-2021

Résolution CA20180322-12

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux sollicite le dépôt des demandes en équipements médicaux pour le plan triennal 2018-2021 pour l'ensemble des installations du CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la priorisation des demandes d'équipements médicaux effectuée par les équipes du génie biomédical, suite au recensement des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction, de la table des chefs et du comité soins et services à la clientèle;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration approuve le dépôt des demandes en équipements médicaux dans le cadre du Plan triennal de conservation des équipements et du mobilier - Volet équipement médical 2018-2021 pour le CISSS de la Montérégie-Ouest.

9.2.2 Procédure administrative – Sortie temporaire d'un dossier ou d'une partie du dossier d'un usager

Résolution CA20180322-13

CONSIDÉRANT que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (chapitre S-5, r.5) stipule que le conseil d'administration doit adopter la procédure s'appliquant à la sortie temporaire d'un dossier ou d'une partie de dossier, incluant la désignation des personnes devant autoriser la sortie du dossier ou d'une partie de dossier (chapitre III, art. 6, alinéa 21.1) ;

CONSIDÉRANT que le dossier d'un usager ou d'une partie de son dossier de même qu'un original ou un exemplaire unique d'un document ne peut sortir de l'établissement, sauf avec l'ordre du tribunal;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors d'une rencontre tenue le 23 janvier 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Procédure administrative - Sortie temporaire d'un dossier ou d'une partie de dossier d'un usager.

9.2.3 Adoption du calendrier des séances publiques du conseil d'administration pour la période de juin 2018 à septembre 2019

Résolution CA20180322-14

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest* stipulant que chaque année, le conseil, fixe, par résolution, le calendrier des séances;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil d'administration doivent se tenir au siège de l'établissement ou en tout autre lieu désigné par résolution du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil d'administration de tenir les séances publiques à différents lieux du territoire afin de faciliter l'accès à toute personne désirant y assister ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration adopte le calendrier des séances publiques régulières du conseil d'administration pour la période de septembre 2018 à juin 2019, et ce, aux dates et lieux soumis :

DATE	TYPE DE SÉANCE	HEURE	LIEU
Mercredi 19 septembre 2018	Séance publique régulière	17 h Séance plénière 19 h 30 Séance publique régulière	Centre d'hébergement d'Ormstown 65 rue Hector Ormstown (Québec) J0S 1K0 <i>Salle du Centre de jour</i>
Mercredi 24 octobre 2018	Séance de travail	17 h	Centre de services 101 rue Lauzon Châteauguay (Québec) J6K 1C7 <i>Salle Pierre-Paul Grandbois, 3e étage</i>
Mercredi 21 novembre 2018	<u>Séance publique d'information annuelle</u> ET Séance publique régulière	16 h 30 Séance plénière 18 h 30 Séance publique d'information annuelle 20 h Séance publique régulière	Hôpital Anna-Laberge 200 boulevard Brisebois Châteauguay (Québec) J6K 4W8 <u>Lieu de la séance publique d'information annuelle</u> : Cafétéria <u>Lieu de la séance publique régulière</u> : Salles B et C du bloc administratif
Mercredi 30 janvier 2019	Séance publique régulière	17 h Séance plénière 19 h 30 Séance publique régulière	CLSC et centre de services ambulatoires Vaudreuil-Dorion 3031 boulevard de la Gare Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2 <i>Salle polyvalente, 2^e étage (local 264AB)</i>
Mercredi 27 février 2019	Séance de travail	17 h	Centre de services 101 rue Lauzon Châteauguay (Québec) J6K 1C7 <i>Salle Pierre-Paul Grandbois, 3e étage</i>
Mercredi 27 mars 2019	Séance publique régulière	17 h Séance plénière 19 h 30 Séance publique régulière	Hôpital Anna-Laberge 200 boulevard Brisebois Châteauguay (Québec) J6K 4W8 <i>Salles B et C du bloc administratif</i>
Mercredi 1^{er} mai 2019	Séance publique régulière	17 h Séance plénière 19 h 30 Séance publique régulière	Hôpital du Suroît 150 rue St-Thomas Salaberry-de-Valleyfield J6T 6C1 <i>Salles Balbuzard, Bernache et Harfang des neiges</i>
Judi 13 juin 2019	Séance publique régulière	17 h Séance plénière 19 h 30 Séance publique régulière	CLSC et centre de services ambulatoires Vaudreuil-Dorion 3031 boulevard de la Gare Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2 <i>Salle polyvalente, 2^e étage (local 264AB)</i>
Judi 20 juin 2019	Journée annuelle de réflexion	08 h 30 à 16 h 30	Centre de services 101 rue Lauzon Châteauguay (Québec) J6K 1C7 <i>Salle Pierre-Paul Grandbois, 3e étage</i>

10. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

11. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre informatif.

11.1 Politique sur la gestion des parcs de stationnement (mise à jour des annexes)

11.2 Tableau de bord analysé et commenté – Objectifs prioritaires 2017-2018, Période 9 à Période 11 2017-2017, Du 9 décembre 2017 au 3 février 2018

11.3 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

11.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 14 janvier au 12 mars 2018

11.5 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 10 | 2017-2018 – Du 10 décembre 2017 au 6 janvier 2018

11.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 17 janvier au 14 mars 2018

12. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration qui se tiendra le mercredi 2 mai 2018 à l'Hôpital du Suroît.

13. Clôture de la séance

Le président du conseil d'administration procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration, à 21 h 38.

Claude Jolin
Président

Yves Masse
Secrétaire

Rédigé par : *Chantal Caviola*
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général
Volet conseil d'administration